

RESOLUTION N°2
RELATIVE A MAITRE LYDIENNE YEN EYOUM

La Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune, réunie à Port-au-Prince en Haïti, pour son 32^{ème} Congrès, du 6 au 9 décembre 2017,

Se félicite de la libération de Madame Lydienne Eyoun, Avocat, à l'issue d'une période de détention de six ans et demi au sein de la prison centrale de Kodengui, à Yaoundé ;

Se réjouit de sa prestation de serment devant la Cour d'Appel de Paris, de son admission au Barreau de Paris et lui adresse ses plus chaleureuses félicitations.